

Information pour les notaires concernant le processus Terravis «Dossier Notarial Plus (générique)»

Nouveau processus «Dossier Notarial Plus (générique)»

Avec la version 9.5 de Terravis du 24 juin 2025, le nouveau processus «Dossier Notarial Plus (générique)» sera disponible pour les notaires, en remplacement du processus précédent «Réquisition d'inscription au registre foncier (divers)». Dans le nouveau processus, la réquisition d'inscription peut être transmise immédiatement ou planifiée pour une date et heure futures. De plus, il est désormais possible de traiter plusieurs inscriptions (liées) dans un même dossier et de les soumettre électroniquement au bureau du registre foncier pour enregistrement. Pour le détail des opérations avec Terravis, veuillez consulter les *Manuels d'utilisation eGVT* («*Manuel transactions électroniques pour Officiers publics*» et «*Manuel Dossier notarial Plus*»).

Comment peut-on lancer le nouveau processus?

Le type «Réquisition d'inscription au registre foncier (Divers)» est remplacé par le type amélioré «Dossier Notarial Plus (générique)» lors du démarrage d'une nouvelle opération. Les champs de données à saisir restent analogues au processus précédent, garantissant ainsi une méthode de travail familière.

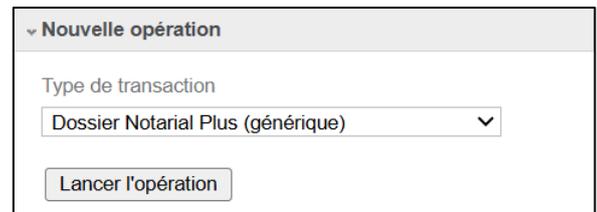


Illustration : Lancement du processus

Comment l'inscription au registre foncier peut-elle être déclenchée?

Une fois les champs de données saisis et confirmés, le cockpit pour l'inscription au registre foncier apparaît (similaire au type de transaction «Changement de propriétaire»). Dans le cockpit, sous la rubrique «Tâches / Notifications», la réquisition au registre foncier peut être soit envoyée immédiatement, soit initialisée pour une date future.

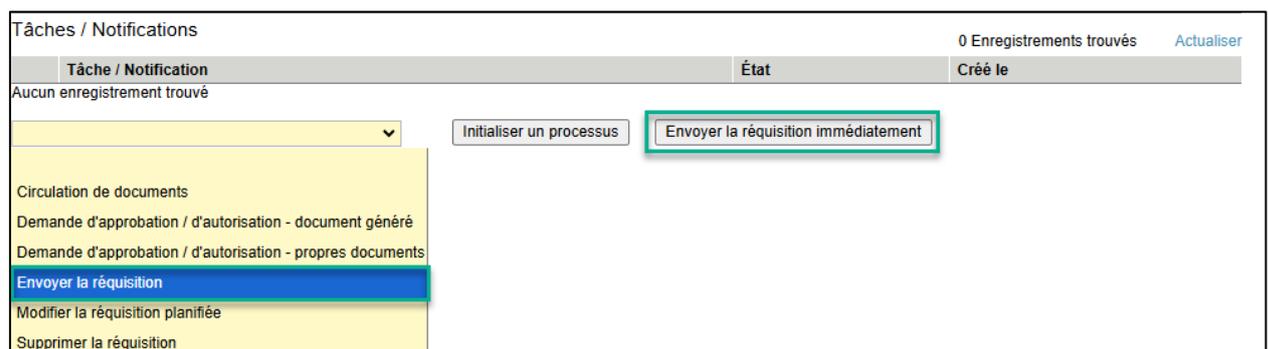


Illustration : Initialisation de l'envoi de la réquisition

Que se passe-t-il lors de la transmission immédiate?

En cliquant sur le bouton «Envoyer la réquisition immédiatement», les documents précédemment téléchargés doivent être signés numériquement, si l'option de signature a été sélectionnée avec «Oui».

Important: Si des documents sont téléchargés et sélectionnés avec l'option de signature «Non», l'inscription au registre foncier est déclenchée directement en cliquant sur le bouton «Envoyer la réquisition immédiatement». Il est également possible de supprimer des documents ajoutés ou d'en ajouter de nouveaux en utilisant le bouton «Rectifier».

Document(s) de la réquisition (2025061300039-1; Test)

Document	ID de l'opération	Options de signature	État
Demo Demo Demo.pdf	2025061300039	Signature avec attestation de la fonction	À signer

N° SuisseID (serv. de sign.) DigiCertDemoSigner

Illustration : Signature des documents

Après l'apposition de la signature numérique, la fenêtre pour l'inscription définitive au registre foncier apparaît ensuite. En cliquant sur le bouton «Envoyer la réquisition immédiatement», l'inscription effective au registre foncier est déclenchée. Ici aussi, il est encore possible de supprimer des documents signés ou d'en ajouter de nouveaux en utilisant le bouton «Rectifier». Si des documents sont modifiés après la signature en cliquant sur «Rectifier», il convient de mentionner qu'ils devront de nouveau être signés numériquement avant que l'inscription ne puisse être envoyée.

Document(s) de la réquisition (2025061300039-1; Test)

Document	ID de l'opération	Options de signature	État
Demo Demo Demo.pdf	2025061300039	Signature avec attestation de la fonction	Signé

N° SuisseID (serv. de sign.) DigiCertDemoSigner

Illustration : Envoyer la réquisition au registre foncier

Comme mentionné au début, l'inscription au registre foncier peut également être planifiée pour une date future (date + heure) en choisissant, comme montré précédemment dans le menu déroulant, l'action 'Envoyer la réquisition' et cliquant sur le bouton «Initialiser un processus». La date et l'heure de l'inscription pourront alors être saisies.

Important: Si aucune date et heure ne sont définies, l'inscription au registre foncier sera déclenchée immédiatement en cliquant sur le bouton «Confirmer».

Informations sur la réquisition prévue (facultatif)

ID de la réquisition 2025061300039-1

Numéro de l'acte

Mot-clé Test

Mot-clé (registre foncier) Test

Date de la réquisition

Heure de la réquisition (p. ex. 09h55)

Illustration: Planifier l'inscription au registre foncier

La réquisition planifiée est maintenant affichée en conséquence dans le Cockpit du Dossier notarial Plus.

Dossier notarial Plus			
ID de l'opération	2025061300039	Mot-clé	Test
État	En cours de préparation	Référence	Test
		Unité d'organisation	
		Gestionnaire	
1 Générique (Réquisition planifiée; 2025061300039-1)			
Test		Date de la réquisition	27.06.2025 14:00:00
Testdorf 1 (9901) / CH998279429686 / 52110051 / - / 9901 / 4			

Illustration : Réquisition planifiée

La date de réquisition peut être modifiée jusqu'à son échéance . En cliquant sur la loupe à droite de la date de réquisition prévue, l'inscription générique au registre foncier s'ouvre. Dans la rubrique «Tâches / Notifications», en utilisant «Modifier la réquisition planifiée» et le bouton «Initialiser un processus», la date précédemment définie pour la réquisition est supprimée.

Tâches / Notifications		0 Enregistrements trouvés	Actualiser
Tâche / Notification	État	Créé le	
Aucun enregistrement trouvé			
			Initialiser un processus
<ul style="list-style-type: none"> Circulation de documents Demande d'approbation / d'autorisation - document généré Demande d'approbation / d'autorisation - propres documents Envoyer la réquisition Modifier la réquisition planifiée Supprimer la réquisition 			

Illustration : Modifier la réquisition planifiée

Seule la date d'inscription sera supprimée et non la réquisition elle-même. Une nouvelle date d'inscription pourra alors être enregistrée ou l'inscription transmise immédiatement.

Que se passe-t-il avec les anciennes opérations de type «Réquisition d'inscription au registre foncier (divers)»?

Tous les anciennes affaires de type «Réquisition d'inscription au registre foncier (divers)» restent valables et peuvent, si elles ne sont pas encore terminées, être conduites et achevées comme d'habitude. Les modifications décrites ici ne concernent que les affaires nouvellement lancées après le 24.06.2025.

Contactez-nous si vous avez des questions

Nous serons heureux de vous assister en cas de questions et/ou de problèmes concernant l'accès électronique aux données du registre foncier, l'enregistrement des transactions du registre foncier et du registre du commerce, ainsi que la signature numérique qualifiée. Afin que vous puissiez vous concentrer pleinement sur votre activité principale, nous restons à votre disposition.

Contactez-nous:

SIX Terravis SA
notariat@terravis.ch
Tél. +41 58 399 49 09